

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUILLET 2024

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande aux élus présents l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une décision modificative sur le budget investissement et celle de reporter le vote concernant l'avis de la commune sur le projet du PLUI du Grand Figeac.

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2024 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ Liste de non-valeur

Mme le Maire indique que le Trésor Public a adressé une liste de non-valeur à la commune d'un montant de 0,90 € non prévu initialement au budget de fonctionnement au compte 6541.. Il y a donc lieu de prendre une délibération pour le mandatement de cette somme.

6 VOIX POUR

2/ Adhésion aux marchés groupés de fournitures d'énergie proposée par le Territoire d'Energie du Lot

Mme le Maire explique aux élus que le Te46 (ex FDEL) est pilote départemental d'un groupement d'achat d'énergies regroupant près de 3 000 structures réparties sur 13 départements. En 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2026. Faire partie de ce groupement, permettrait à la commune d'Albiac de bénéficier de prix compétitifs (actuellement 20 % moins cher que le TRV -Tarif Réglementé de Vente d'EDF-). Lors de l'explosion des coûts de l'énergie, grâce à cette adhésion, le Te46 a permis de limiter les hausses et de protéger ses membres.

Mme le Maire propose de faire partie de ce groupement d'achat pour 3 ans afin de bénéficier de ces avantages.

6 VOIX POUR

3/ Zonage FRR (France Ruralités Revitalisation)

Suite à la substitution du dispositif « France Ruralités Revitalisation » aux « zones de revitalisation rurale », comme indiqué par Mme le Préfète du Lot dans son courrier du 21 juin 2024, il est demandé aux collectivités de délibérer avant le 19 septembre 2024 afin d'instaurer, ou pas, des exonérations fiscales concernant la taxe foncière.

Mme le Maire rappelle aux élus qu'une exonération est déjà accordée par la Commune pour toutes les nouvelles constructions sur son territoire. Elle demande l'avis du conseil sur une éventuelle nouvelle exonération. L'ensemble du conseil décide de conserver en l'état la taxe foncière et de n'appliquer aucune autre exonération.

6 VOIX POUR

4/ Subvention Comité des Fêtes pour l'organisation de la guinguette

Mme le Maire rappelle que cette subvention d'un montant de 1 400 € a été inscrite dans le budget 2024 « fêtes et cérémonies » et qu'une délibération doit être prise pour la mandater. Cette subvention exceptionnelle est destinée à payer le musicien qui anime les deux soirées « guinguette » des mois de juillet et août.

6 VOIX POUR

5/ DM Budget investissement

Mme le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de prendre une DM sur le budget investissement. En effet, les travaux de terrassement de l'aire de pique-nique de la châtaigneraie, réalisés par l'entreprise SAS ALTP pour un montant de 1 610 € HT (enlèvement cailloux et terre, création d'un chemin d'accès), n'ont pas été imputés au budget investissement 2024. Elle propose une décision modificative comme suit :

Transfert sur l'opération « Bâtiments communaux » les sommes suivantes de : :

- 1 000 € de l'opération « travaux rénovation énergétique Salle des fêtes »
- 2 500 € de l'opération « Local Technique

Ainsi la facture ci-dessus, celle de LJS pour les travaux électriques et enfin celle de TE46 pourront être réglées.

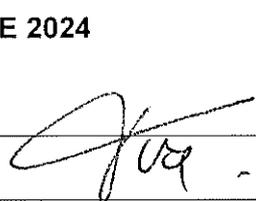
INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme Harang informe les élus qu'un rendez-vous avec le Syded est prévu le mercredi 31 juillet afin d'examiner la possibilité de mettre un composteur public, notamment pour les logements communaux de la salle des fêtes.
- La pose de deux bornes lumineuses par le TE46 sur le chemin menant à l'aire de pique-nique de la Châtaigneraie (travaux en attente depuis la création du lotissement) est terminée. Pour rappel, le coût des travaux se monte à 2 750 €, les 50 % restants sont pris en compte par le TE46.

- Opération Cœur de Village : Le Grand Figeac vient de lancer l'appel d'offres pour le choix de la maîtrise d'œuvre. L'ouverture des plis se fera le 16 septembre prochain. Une fois l'avant-projet sommaire réalisé par le cabinet d'études sélectionné, les dossiers de demande de subventions seront montés et ce d'ici la fin de l'année 2024.
- Point sur le PLUI : Le vote du projet du PLUI a eu lieu en réunion communautaire. Il est demandé maintenant aux 92 communes de le voter. Mme le Maire a demandé aux élus la possibilité de reporter le vote au mois prochain. En effet, il a été constaté qu'une parcelle actuellement constructible sur la carte communale n'a pas été reconduite constructible dans le futur PLUI. Mme le Maire va adresser un courrier au Président du Grand Figeac pour en connaître la raison et insister pour que ce terrain reste constructible, le propriétaire ayant un projet de permis à déposer dans les prochains mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

COMPTE-RENDU APPROUVE LE : 23 SEPTEMBRE 2024

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	